

Résolution 375 (1975)

du 22 septembre 1975

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée⁴⁹,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 1841^e séance.

D. — Demande d'admission des Comores

Décision

A sa 1847^e séance, le 17 octobre 1975, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé, conformément à l'article 59 de son règlement intérieur provisoire, de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par les Comores⁵¹.

sation des Nations Unies présentée par les Comores⁵¹,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Comores à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à la 1848^e séance par 14 voix contre zéro⁵².

Résolution 376 (1975)

du 17 octobre 1975

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organi-

⁵¹ *Ibid.*, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11848.

Décision

A sa 1848^e séance, le 17 octobre 1975, le Conseil a décidé d'inviter le représentant du Dahomey à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

⁵² L'un des membres (France) n'a pas participé au vote.

E. — Demande d'admission du Surinam

Décisions

A sa 1857^e séance, le 1^{er} décembre 1975, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a décidé, conformément à l'article 59 de son règlement intérieur provisoire, de renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Surinam⁵³.

veaux Membres⁵⁴ concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Surinam.

A sa 1858^e séance, le 1^{er} décembre 1975, le Conseil a décidé d'inviter le représentant des Pays-Bas à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question sur la base du rapport du Comité d'admission de nou-

⁵³ *Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11884.*

Résolution 382 (1975)

du 1^{er} décembre 1975

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Surinam⁵³,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Surinam à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 1858^e séance.

⁵⁴ *Ibid.*, document S/11891.